

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **Marché public de prestation intellectuelle relatif à la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale dans le cadre du projet PREDADOR 2**

### **Procédure adaptée**

Conformément à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Référence du marché: 2018\_AO\_PREDADOR2\_01



Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud

7 rue du Danemark

56403 AURAY cedex

Tel : 02 97 24 00 24

[accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com)

## Table des matières

I.Objet du marché.....	3
II.Durée du marché.....	3
III.Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	3
IV.Modalité de remise des offres.....	3
A.Date limite de réception des offres.....	3
B.Documents à produire.....	3
1.D'un dossier administratif de "candidature".....	3
2.D'un dossier "offre".....	4
C.Lieu et remise des offres.....	4
V.Jugement des offres.....	5
A.Détail des critères.....	5
1.Critère Prix.....	5
2.Critère Technique.....	5
B.Offre anormalement basse.....	5
C.Cas d'erreur dans les offres.....	5
VI.Variantes.....	6
VII.Délai de validité des offres.....	6
VIII.Contacts.....	6

## **I. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet d'élaborer une étude d'évaluation environnementale dans le cadre du projet PREDADOR 2. Cette étude a fait l'objet d'un premier marché en janvier 2017. Toutefois, celui-ci a été résilié pour motif légitime en février 2018. Aussi le présent marché a pour objet de poursuivre et de finaliser l'évaluation réalisée de janvier 2017 à décembre 2017.

## **II. Durée du marché**

La mission débutera en avril, à la notification du marché. L'étude devra impérativement être rendue pour la fin octobre 2018.

## **III. Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le DCE est remis gratuitement. Il est composé :

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Règlement de la consultation,

Le dossier de consultation est remis sur simple demande du candidat, par mail à :

sonia.gachelin@huitres-de-bretagne.org

## **IV. Modalité de remise des offres**

### **A. Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au 10 avril 2018 à 12 h

### **B. Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet en langue française comprenant, dans une même et unique enveloppe, les pièces suivantes, datées et signées :

#### **1- D'un dossier administratif de "candidature" comportant les pièces et documents nécessaires à la sélection des candidatures :**

- Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent.
- Pour les groupements, le mandat de la personne habilitée à représenter le groupement. La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent pour chaque membre du groupement.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Les attestations d'assurance.

- Conformément à l'article 134 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques, dont des sous-traitants, pour présenter sa candidature, il produit un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché. Il produit à cet effet, le document DC4 « déclaration de sous-traitant » ou la dernière version de ce document.

En cas de groupement, il devra être fourni un DC1 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant. (Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Attention nouveaux formulaires DC1 et DC2 suite à la publication du décret 2016 360) .

## **2. D'un dossier "offre" comportant les documents suivants signés par le candidat ou le mandataire du groupement :**

- L'acte d'engagement;
- Une proposition financière
- Le CCAP ;
- Le CCTP ;
- Le mémoire technique exposant la méthodologie proposée, les moyens mis en œuvre, la qualité des intervenants.

## **C. Lieu et remise des offres**

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Les offres et documents indiqués à l'article IV-B du présent document doivent être retournés par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou déposés en mains propres contre récépissé.

Les offres seront adressées à l'attention de :

Monsieur le Président du CRCBS

7 rue du Danemark Porte Océane

CS 10325

56 400 Auray

**En outre, il est impératif de faire apparaître sur l'enveloppe contenant l'offre en haut à gauche : l'objet du marché, indiquer la mention "NE PAS OUVRIR"**

Il est précisé que l'offre devra être rédigée en langue française.

Une fois que le candidat aura expédié ou remis son dossier, il ne pourra ni le retirer, ni le modifier. Toutefois, le pouvoir adjudicateur aura la faculté de demander aux candidats des précisions concernant leurs offres.

Les offres transmises ou déposées hors délais ne seront pas ouvertes.

## **V. Jugement des offres**

Il est à noter que l'absence d'un des documents mentionnés à l'article IV-B-2 rendra l'offre irrégulière (article 59-1 du décret 2016-360). Elle ne sera donc pas prise en considération.

Après analyse du contenu des pièces administratives, les offres seront jugées au regard des critères suivants :

Critères

Prix : 40 %	(prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40
Technique : 60 %	Pertinence et qualité de la méthodologie d'exécution proposée Expériences et références spécifiques en matière d'évaluation environnementale maritime et en ostréiculture

### **A. Détail des critères**

#### **1. Critère Prix**

Le critère prix sera analysé sur 40 points selon la formule suivante :

$$(\text{Prix le plus bas/prix de l'offre examinée}) \times 40$$

#### **2. Critère Technique**

Ce critère sera analysé sur 60 points selon les sous-critères suivants :

- Méthodologie proposée : le candidat proposera une note de présentation sur la méthodologie envisagée – 20 points
- Description de l'équipe projet (nb de personnes, compétences, qualification, CV...) - 10 points
- Expériences similaires et références (qualitatif et quantitatif) - 30 points

### **B. Offre anormalement basse**

Conformément à l'article 60 du décret 2016-360, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions, dans un délai de réponse très court. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

### **C. Cas d'erreur dans les offres**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'Acte d'Engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération et qui sera notifié au titulaire.

#### **VI. Variantes**

En application de l'article 58 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les variantes ne sont pas autorisées.

#### **VII. Délai de validité des offres**

Le délai minimum de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis.

#### **VIII. Contacts**

Afin d'assurer une uniformité d'interprétation du cahier des charges et pour faciliter les échanges d'informations, toute question relative au cahier des charges doit être adressée à (par mail uniquement) :

Sonia GACHELIN chef de projet PREDADOR 2 : [sonia.gachelin@huitres-de-bretagne.org](mailto:sonia.gachelin@huitres-de-bretagne.org)